Détention des animaux en environnement zoologique: normes minimales. Recommandation du Conseil

1995/0333(SYN) - 28/01/1998

Le rapporteur a insisté pour qu'une action efficace s'applique en la matière par le biais d'une directive. Tout en admettant que de nombreux animaux dans les zoos européens vivent dans des conditions inacceptables, le commissaire Bjerregaard s'est prononcée contre une directive; car, d'après elle, on peut obtenir l'unanimité au Conseil seulement pour une recommandation. En conséquence, elle ne peut pas accepter la plupart des amendements du Parlement.